

qui lui sera faite, mais de déclarer en même temps qu'il se désintéresse finalement de la question scolaire et qu'il laisse désormais à d'autres le souci et la responsabilité de combattre pour la minorité et de lui obtenir la restitution de ses droits les plus sacrés.

Si, comme le dit M. Laurier, nous sommes à la veille d'une guerre de religion, il me semble que l'apparition d'un délégué apostolique ne peut pas être non plus de nature à apaiser le sentiment protestant, surtout si ce délégué évoque à son tribunal une cause qui a un caractère politique.

Pour ces causes je demande humblement qu'on ne fasse pas, même involontairement, à la cause des écoles le tort dont elle est menacée, à l'épiscopat l'humiliation qui l'attend et à un des grands partis politiques l'injustice que lui a préparée un homme sans mission et sans responsabilité.

Rome, le 12 mars 1897.

P. LANDRY, *Sénateur*.

---